

et d'Austrasie, à Soissons et à Metz, pourquoi la fille d'Eucher II ne s'est-elle pas adressée, comme elle devait naturellement le faire, aux souverains du Lyonnais, à Childebert, frère de Clotaire, puis à Gontran, frère de Sigebert? Non, répondrons-nous, la noble gallo-romaine n'avait point à se présenter au tribunal de Childebert ni de Gontran, et c'est par là précisément que nous allons démontrer le parfait accord de la relation d'Uranus avec les historiens.

Lorsque, en 511, Clovis mourant divisa son royaume entre Thierry et ses trois autres fils nés de Clotilde, la Provence ne fut pas comprise dans ce partage; elle appartenait à Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths d'Italie. Mais Vitigès, un des successeurs de Théodoric, la céda, vers l'an 538, aux trois princes qui régnaient alors dans l'empire des Francs : ceux-ci firent trois parts de leur nouvelle possession. Arles échut à Childebert, Marseille à Clotaire, le reste du pays à Théodebert, roi d'Austrasie. Cette triple division dura peu; car, en 555, Théodebald, fils de Théodebert, étant mort, Clotaire se hâta de mettre la main sur l'héritage de son neveu : c'est donc lui que sainte Consorce eut pour souverain à dater de 555. Clotaire mort en 561, la Provence continue à être scindée en deux parts. Sigebert, roi d'Austrasie, gouverne Marseille, Aix, Avignon, tandis que la province d'Arles obéit au débonnaire Gontran, roi de Bourgogne. Ainsi parle l'histoire, et l'on est bien forcé d'avouer que la notice d'Uranus est à l'abri de tout reproche, en ce qui concerne l'intervention des souverains de Neustrie et d'Austrasie dans les affaires de la fille du second Eucher.

Ces notions déterminent la date des voyages de Consorce dans le nord de la Gaule. Au moment de la prise de possession par Clotaire du territoire d'Aix et des rives de la Durance, on comptait dix-sept années depuis qu'Eucher II